

Depuis les annonces violentes d'une restructuration de grande ampleur sur le versant Economie des DIRECCTE, la fuite dans la presse du rapport CAP 2022 et la parution en pleine période de congé estival des agents de deux circulaires Premier Ministre, les communications alarmistes se succèdent. Nous serions presque tentés d'en faire autant.

**Les DIRECCTE sont en ébullition à propos de la réorganisation de leurs services. Il y règne une véritable foire aux options les plus inattendues.** Cet état d'esprit n'a pas encore gagné l'administration centrale, où les annonces n'ont pas encore été faites.

Voici une liste non exhaustive de ce qui est sur la table :

- délégation de contrôle envisagée sur le champ CCRF,
- interrogations sur la disparition du Pôle 3E,
- redéfinition du rôle de la DGEFP envers les services déconcentrés,
- pilotage des Contrats Aidés potentiellement, ou pas, transféré à Pôle Emploi,
- MDPH passant sous l'égide des ARS, ou d'une Agence nationale,
- incertitudes sur les services régionaux de contrôle de la formation professionnelle (SRC),
- disparition des sites détachés au profit des capitales régionales dans les régions qui ont fusionné,
- réflexions sur les découpages départementaux et interdépartementaux au Pôle T, sur la redéfinition de la section d'inspection,
- regroupement des programmes budgétaire (333 et 307) de fonctionnement, qui pourrait préfigurer du sens d'une prochaine réorganisation,
- rationalisation immobilière conduisant à terme à des changements de site,
- mutualisation de la gestion des ressources humaines territoriales, qui serait abandonnée face à l'ampleur et la complexité de la tâche,
- avenir très incertain sur les possibilités de carrière des Attachés au secteur Travail.



### **L'imagination « tous azimuts » est au pouvoir !**

Au fil de rencontres impromptues de visiteurs des Direcctes au Cabinet de la Ministre du travail et de la réunion de l'ensemble des Directeurs régionaux fin août, des schémas d'organisation se profilent dans l'urgence face aux délais très contraints imposés par le Premier Ministre. Sans aucun bilan sur les réformes déjà menées, ni étude d'impact sur la réforme en cours.

**Pour les personnels des services Emploi de notre Ministère, dans l'incertitude depuis plusieurs années sur l'exercice de leurs missions, dont le sens leur échappait de plus en plus, le couperet est tombé.**

**Face aux enjeux et aux impacts de la réforme dans les Pôles 3E, le SYNTEF-CFDT demande de véritables concertations en amont sur les décisions qui vont présider demain à l'action de notre Ministère ! Ce doit être l'occasion d'aborder le sens même de la réforme et de l'action de l'Etat.**

**Le seul argument comptable et budgétaire est insuffisant. Il risque de conduire à la privatisation de l'action publique, ce qui n'est en aucun cas gage d'économie et de qualité de service rendu aux usagers dans beaucoup de pays desquels s'inspire largement le gouvernement.**

**La restructuration des services de l'Etat envisagée doit permettre d'enrichir ses moyens d'action et répondre aux conséquences importantes pour les agents.**

**Pour le SYNTEF-CFDT une restructuration d'une telle ampleur, menée tambour battant, tant dans les services déconcentrés qu'en administration centrale, ne peut se faire qu'en associant l'ensemble des agents concernés aux travaux de réflexion au sein des instances de dialogue social de chaque territoire et direction concernée.**

**Ceci est fondamental dans une démarche de respect des agents et de connection avec les préoccupations de nos territoires, où les services publics de l'Etat sont garants de démocratie et d'égalité que les usagers sont en droit d'attendre.**



### **Quelle ambition notre Ministre porte-t-elle réellement pour ses services ?**

En ce qui concerne les missions de développement économique exercées par les DIRECCTEs, jugées redondantes avec celles des conseils régionaux, **le SYNTEF-CFDT tient à rappeler que la valeur ajoutée des agents est fondamentalement différente de celle qui peut être apportée par les collectivités locales ou par les opérateurs de l'Etat :**

- Les agents de notre ministère sont indépendants, neutres et objectifs. Ils sont garants de l'égalité et de l'équité de traitement entre et dans les territoires, car ils ne sont pas en prise directe avec les pouvoirs ou intérêts locaux.
- Les agents de l'Etat maîtrisent les dispositifs de politiques publiques de l'emploi et dans un cadre de réformes majeures sont des relais indispensables permettant aux politiques publiques nationales de se déployer au niveau territorial.
- Les agents de l'Etat sont un relais essentiel pour accompagner non seulement les TPE et les PME mais aussi pour éviter le fonctionnement en silos des acteurs des politiques de l'emploi. Ils ont un réel rôle de coordonnateurs, d'intégrateurs, d'accompagnateurs et sont garants du respect de la norme.
- Les agents de l'Etat détiennent une connaissance fine des politiques économiques nationales, grâce à une interaction constante avec les administrations centrales. Ils sont un relais descendant et ascendant auprès des entreprises et des acteurs de l'écosystème local.
- Les agents de l'Etat ont une expertise reconnue en matière de pilotage et de mobilisation de l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat sur un territoire.
- Les agents de l'Etat par leurs actions de soutien aux entreprises en difficulté peuvent aider à la prévention des conflits.
- Les agents de l'Etat ont une capacité reconnue à procurer rapidement une information économique détaillée sur le tissu local à leurs commanditaires, au rang desquels les Préfets.

**Pour le SYNTEF-CFDT notre Ministère devra mettre en place des moyens à la hauteur de l'impact de la réforme en prenant toute la mesure de ce qui constitue, au-delà d'une profonde revue des missions, un véritable plan de transformation des compétences qui ne doit pas se résumer en une suppression purement comptable de postes !**

**Les questions de formation, d'accompagnement des agents, de reconnaissance indemnitaire, de perspectives de carrières sont autant de leviers sur lesquels il faudra agir et sur lesquels notre Ministre doit maintenant s'engager !**

**Le SYNTEF-CFDT restera vigilant sur l'ensemble de ces mesures et demande des moyens ambitieux pour que les agents ne soient pas les grands perdants de cette réforme !**

Depuis les annonces violentes d'une restructuration de grande ampleur sur le versant Economie des DIRECCTE, la fuite dans la presse du rapport CAP 2022 et la parution en pleine période de congé estival des agents de deux circulaires Premier Ministre, les communications alarmistes se succèdent. Nous serions presque tentés d'en faire autant.

**Les DIRECCTE sont en ébullition à propos de la réorganisation de leurs services. Il y règne une véritable foire aux options les plus inattendues.** Cet état d'esprit n'a pas encore gagné l'administration centrale, où les annonces n'ont pas encore été faites.

Voici une liste non exhaustive de ce qui est sur la table :

- délégation de contrôle envisagée sur le champ CCRF,
- interrogations sur la disparition du Pôle 3E,
- redéfinition du rôle de la DGEFP envers les services déconcentrés,
- pilotage des Contrats Aidés potentiellement, ou pas, transféré à Pôle Emploi,
- MDPH passant sous l'égide des ARS, ou d'une Agence nationale,
- incertitudes sur les services régionaux de contrôle de la formation professionnelle (SRC),
- disparition des sites détachés au profit des capitales régionales dans les régions qui ont fusionné,
- réflexions sur les découpages départementaux et interdépartementaux au Pôle T, sur la redéfinition de la section d'inspection,
- regroupement des programmes budgétaire (333 et 307) de fonctionnement, qui pourrait préfigurer du sens d'une prochaine réorganisation,
- rationalisation immobilière conduisant à terme à des changements de site,
- mutualisation de la gestion des ressources humaines territoriales, qui serait abandonnée face à l'ampleur et la complexité de la tâche,
- avenir très incertain sur les possibilités de carrière des Attachés au secteur Travail.



### **L'imagination « tous azimuts » est au pouvoir !**

Au fil de rencontres impromptues de visiteurs des Direcctes au Cabinet de la Ministre du travail et de la réunion de l'ensemble des Directeurs régionaux fin août, des schémas d'organisation se profilent dans l'urgence face aux délais très contraints imposés par le Premier Ministre. Sans aucun bilan sur les réformes déjà menées, ni étude d'impact sur la réforme en cours.

**Pour les personnels des services Emploi de notre Ministère, dans l'incertitude depuis plusieurs années sur l'exercice de leurs missions, dont le sens leur échappait de plus en plus, le couperet est tombé.**

**Face aux enjeux et aux impacts de la réforme dans les Pôles 3E, le SYNTEF-CFDT demande de véritables concertations en amont sur les décisions qui vont présider demain à l'action de notre Ministère ! Ce doit être l'occasion d'aborder le sens même de la réforme et de l'action de l'Etat.**

**Le seul argument comptable et budgétaire est insuffisant. Il risque de conduire à la privatisation de l'action publique, ce qui n'est en aucun cas gage d'économie et de qualité de service rendu aux usagers dans beaucoup de pays desquels s'inspire largement le gouvernement.**

**La restructuration des services de l'Etat envisagée doit permettre d'enrichir ses moyens d'action et répondre aux conséquences importantes pour les agents.**

**Pour le SYNTEF-CFDT une restructuration d'une telle ampleur, menée tambour battant, tant dans les services déconcentrés qu'en administration centrale, ne peut se faire qu'en associant l'ensemble des agents concernés aux travaux de réflexion au sein des instances de dialogue social de chaque territoire et direction concernée.**

**Ceci est fondamental dans une démarche de respect des agents et de connection avec les préoccupations de nos territoires, où les services publics de l'Etat sont garants de démocratie et d'égalité que les usagers sont en droit d'attendre.**



### **Quelle ambition notre Ministre porte-t-elle réellement pour ses services ?**

En ce qui concerne les missions de développement économique exercées par les DIRECCTEs, jugées redondantes avec celles des conseils régionaux, **le SYNTEF-CFDT tient à rappeler que la valeur ajoutée des agents est fondamentalement différente de celle qui peut être apportée par les collectivités locales ou par les opérateurs de l'Etat :**

- Les agents de notre ministère sont indépendants, neutres et objectifs. Ils sont garants de l'égalité et de l'équité de traitement entre et dans les territoires, car ils ne sont pas en prise directe avec les pouvoirs ou intérêts locaux.
- Les agents de l'Etat maîtrisent les dispositifs de politiques publiques de l'emploi et dans un cadre de réformes majeures sont des relais indispensables permettant aux politiques publiques nationales de se déployer au niveau territorial.
- Les agents de l'Etat sont un relais essentiel pour accompagner non seulement les TPE et les PME mais aussi pour éviter le fonctionnement en silos des acteurs des politiques de l'emploi. Ils ont un réel rôle de coordonnateurs, d'intégrateurs, d'accompagnateurs et sont garants du respect de la norme.
- Les agents de l'Etat détiennent une connaissance fine des politiques économiques nationales, grâce à une interaction constante avec les administrations centrales. Ils sont un relais descendant et ascendant auprès des entreprises et des acteurs de l'écosystème local.
- Les agents de l'Etat ont une expertise reconnue en matière de pilotage et de mobilisation de l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat sur un territoire.
- Les agents de l'Etat par leurs actions de soutien aux entreprises en difficulté peuvent aider à la prévention des conflits.
- Les agents de l'Etat ont une capacité reconnue à procurer rapidement une information économique détaillée sur le tissu local à leurs commanditaires, au rang desquels les Préfets.

**Pour le SYNTEF-CFDT notre Ministère devra mettre en place des moyens à la hauteur de l'impact de la réforme en prenant toute la mesure de ce qui constitue, au-delà d'une profonde revue des missions, un véritable plan de transformation des compétences qui ne doit pas se résumer en une suppression purement comptable de postes !**

**Les questions de formation, d'accompagnement des agents, de reconnaissance indemnitaire, de perspectives de carrières sont autant de leviers sur lesquels il faudra agir et sur lesquels notre Ministre doit maintenant s'engager !**

**Le SYNTEF-CFDT restera vigilant sur l'ensemble de ces mesures et demande des moyens ambitieux pour que les agents ne soient pas les grands perdants de cette réforme !**